

Page: 1/9

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 28.10.2020 Numéro de version 6 Révision: 17.07.2015

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/ l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
 - · Nom du produit: B Clarifying Solution (55 mL)
 - · Code du produit: 5144C
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · Emploi de la substance / de la préparation Réactif de laboratoire.
- · 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité
 - Producteur/fournisseur:

Bio-Rad

3, Boulevard Raymond Poincaré

F-92430 Marnes-la-Coquette

Tel.: +33 (0)1 47 95 60 00 Fax: +33 (0)1 47 41 91 33

e-mail: fds-msds.fr@bio-rad.com

- · Service chargé des renseignements: Service ATC (Assistance Téléphonique Clients)
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence: Voir point 16

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou de la préparation
 - · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3 H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou

vertiges.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

- Pictogrammes de danger GHS02, GHS05, GHS07
- · Mention d'avertissement Danger

(suite page 2)



Page: 2/9

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813.11

Numéro de version 6 Révision: 17.07.2015 Date d'impression: 28.10.2020

Nom du produit: B - Clarifying Solution (55 mL)

(suite de la page 1)

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

butane-1-ol

Mentions de danger

Liquide et vapeurs inflammables. H226

Nocif en cas d'ingestion. H302

Provoque une irritation cutanée. H315 Provoque de graves lésions des yeux. H318

H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des

flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever

immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se

doucher1.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/

régionale/nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Préparations

· **Description**: Mélange avec des additifs dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 71-36-3 EINECS: 200-751-6

Numéro index: 603-004-00-6

butane-1-ol

Flam. Liq. 3, H226 Eye Dam. 1, H318

Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335-

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

Remarques générales:

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

(suite page 3)

50-100%



Page: 3/9

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 28.10.2020 Numéro de version 6 Révision: 17.07.2015

Nom du produit: B - Clarifying Solution (55 mL)

(suite de la page 2)

· Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

- · Après ingestion: Consulter immédiatement un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
 - · Moyens d'extinction :

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 5.3 Conseils aux pompiers
 - · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les composants liquides à l'aide d'un produit absorbant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Suivre les Bonnes Pratiques de Laboratoire.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

(suite page 4)



Page: 4/9

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 28.10.2020 Numéro de version 6 Révision: 17.07.2015

Nom du produit: B - Clarifying Solution (55 mL)

(suite de la page 3)

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
 - · Stockage:
 - · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
 - · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
 - · Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle
 - · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

71-36-3 butane-1-ol

VME (Suisse (Allemand)) Valeur momentanée: 150 mg/m³, 50 ppm Valeur à long terme: 150 mg/m³, 50 ppm

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- Equipement de protection individuel:
 - · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- · Protection respiratoire: Protection respiratoire recommandée.
- · Protection des mains: Gants de protection
- · Protection des yeux: Lunettes de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
 - · Indications générales
 - · Aspect:

Forme: Liquide
Couleur: Bleu
Caractéristique

· valeur du pH: Non déterminé.

(suite page 5)



Page: 5/9

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 28.10.2020 Numéro de version 6 Révision: 17.07.2015

Nom du produit: B - Clarifying Solution (55 mL)

(suite de la page 4)

· Changement d'état

Point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition: 119 °C

· Point d'éclair 35 °C

· Température d'inflammation: 340 °C

· Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif: toutefois, des mélanges

explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Limites d'explosion:

· Inférieure: 1,5 Vol % · Supérieure: 9,4 Vol %

· Pression de vapeur à 20 °C: 6,7 hPa

• **Densité à 20 °C:** 0,8095 g/cm³

· Solubilité dans/miscibilité avec

· l'eau: Entièrement miscible

· Teneur en solvants:

· Solvants organiques: 100.0 %

• **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
 - · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
 - · Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:				
71-36-3 butane-1-ol				
Oral	LD50	790 mg/kg (rat)		
Dermique	LD50	3400 mg/kg (lapin)		
Inhalatoire	LC50/4 h	8000 mg/l (rat)		

(suite page 6)



Page: 6/9

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 28.10.2020 Numéro de version 6 Révision: 17.07.2015

Nom du produit: B - Clarifying Solution (55 mL)

(suite de la page 5)

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
 - · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
 - · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - · Autres indications écologiques:
 - · Indications générales: Une pénétration dans l'environnement est à éviter.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
 - · **PBT**: Non applicable.
 - · vPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
 - · Recommandation: Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
 - · Emballages non nettoyés:
 - · **Recommandation**: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

CHE

(suite page 7)



Page: 7/9

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 28.10.2020 Numéro de version 6 Révision: 17.07.2015

Nom du produit: B - Clarifying Solution (55 mL)

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au t	ransport
· 14.1 Numéro ONU	
· ADR, IMDG, IATA	UN1120
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ON · ADR · IMDG, IATA	IU 1120 BUTANOLS, mélange BUTANOLS mixture
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR	
· Classe · Étiquette	3 (F1) Liquides inflammables. 3
· IMDG, IATA	
· Class	3 Liquides inflammables.
· Label	3
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement: · Polluant marin :	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Numéro d'identification du danger (Indic	Attention: Liquides inflammables.
Kemler):	30
No EMS:	F-E,S-D
· Stowage Category	Α
 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recue IBC 	eil Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	266110000101
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E1
	Quantité maximale nette par emballage
	intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage
	extérieur: 1000 ml

(suite page 8)



Page: 8/9

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 28.10.2020 Numéro de version 6 Révision: 17.07.2015

Nom du produit: B - Clarifying Solution (55 mL)

(suite de la page 7)

Catégorie de transportCode de restriction en tunnelsD/E

· IMDG

· Limited quantities (LQ) 5L · Excepted quantities (EQ) Code: E1

Maximum net quantity per inner

packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer

packaging: 1000 ml

· "Règlement type" de l'ONU: UN1120, BUTANOLS, mélange, 3, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.
822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

- · Directive 2012/18/UE
 - · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
 - · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
 - RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · Prescriptions nationales:

Classe	Part en %
NK	100,0

· Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe B (Classification propre)

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(suite page 9)



Page: 9/9

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 28.10.2020 Numéro de version 6 Révision: 17.07.2015

Nom du produit: B - Clarifying Solution (55 mL)

(suite de la page 8)

· Service établissant la FDS:

MSDS / FDS Administr.

Bio-Rad

Marnes-la-Coquette, France

· Contact:

Service ATC (Assistance Téléphonique Clients)

Téléphone: +33 (0)1 47 95 61 85

Service ATC (Assistance Téléphonique Clients)

Téléphone: +33 (0)1 47 95 62 77

SWITZERLAND

Bio-Rad Laboratories AG

Pra Rond 23 1785 Cressier

Phone: 41 61 71 79 555 Fax: 41 61 71 79 550

· Acronymes et abréviations:

ICAO: International Civil Aviation Organisation

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3

CHF